

# FACTURE du 31 Octobre 2019



## Pour nous contacter

### Par internet :

[www.eau.veolia.fr](http://www.eau.veolia.fr)

### Téléphone

**0 969 323 458**

(appel non surtaxé)

Renseignements du lundi au vendredi 8h-19h,

samedi : 9h-12h

Urgence : 24h/24

Pour assurer un service de qualité, vos appels téléphoniques sont susceptibles d'être enregistrés.

### Courrier :

VEOLIA Eau Clientèle

TSA 50119

37911 Tours Cedex 9

### SERVICE ASSAINISSEMENT

Le Grésivaudan Communauté de Communes

390 Rue Henri Fabre 38926 Crolles Cedex

Tél : 04 76 99 70 00

Adresse desservie :  
M ODION YVES  
304 CHEMIN DES EVEQUAUX  
38330 BIVIERS

Votre référence :  
**03 560 045 07580401** 19310

Votre identifiant Espace personnel :  
jeanpierre.odion@aliceadsl.fr

03.560.045

MR ODION YVES  
304 LES EVEQUAUX  
38330 BIVIERS

## Votre facture simplifiée

**Montant à régler :**  
comprenant :

**37,60 € TTC** avant le :  
**15 Novembre 2019**

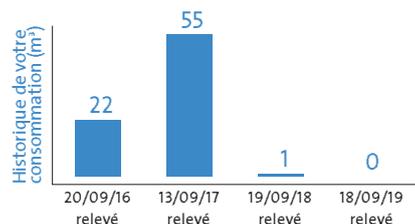
- Abonnement
- Consommation

40,87 € Période facturée  
-3,27 € 2EME SEMESTRE 2019  
SOLDE 11/18 A 10/19

(voir détail au verso)

## Votre consommation d'eau

Prochain relevé : **Septembre 2020**  
Prochaine facture : **Mai 2020**



## Information Client

Créez votre espace client en quelques clics sur : [www.eau.veolia.fr](http://www.eau.veolia.fr)  
Un moyen simple et gratuit de gérer votre contrat, transmettre votre relevé de compteur, estimer et suivre votre consommation, régler votre facture par CB ou prélèvement automatique, stocker et visualiser vos factures en choisissant l'e-facture, et obtenir des informations sur votre commune.

IBAN : [ JOINDRE UN RIB ]  
ICS : FR68ZZZ437614  
RUM : TIP0030070035600450758040119310

MR ODION YVES  
304 LES EVEQUAUX  
38330 BIVIERS

Montant : 37,60 €

Date et lieu Signature

TIPSEPA

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez Veolia Eau - Compagnie Generale des Eaux à envoyer ces instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de Veolia Eau - Compagnie Generale des Eaux. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.  
Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

CENTRE DE PAIEMENTS  
TSA 30039  
41976 BLOIS CEDEX 9

300729050445 ODION YVES

003007000059 59035600450758040119310000965101

3760

**Votre facture détaillée**

	Quantité ou Volume (m³)	Prix unitaire (€ HT)	Montant distributeur (€ HT)	Montant autres organismes (€ HT)	Taux de TVA (%)	Total général (€ TTC)
<b>■ DISTRIBUTION DE L'EAU</b>						
Abonnement (part distributeur)			18,68		5,50	
Abonnement (part communautaire)				10,00	5,50	
Consommation (part distributeur)	-1	0,7964	-0,80		5,50	
Consommation (part communautaire)	-1	0,3774		-0,38	5,50	
Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)	-1	0,0600		-0,06	5,50	
<b>Total DISTRIBUTION DE L'EAU</b>			<b>17,88</b>	<b>9,56</b>		<b>28,94</b>
<b>■ COLLECTE ET/OU TRAITEMENT DES EAUX USEES</b>						
Abonnement (part communautaire)				9,65	10,00	
Consommation (part communautaire)	-1	1,3739		-1,37	10,00	
<b>Total COLLECTE ET/OU TRAITEMENT DES EAUX USEES</b>				<b>8,28</b>		<b>9,11</b>
<b>■ ORGANISMES PUBLICS</b>						
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	-1	0,2700		-0,27	5,50	
Modernisation des réseaux de collecte (agence de l'eau)	-1	0,1500		-0,15	10,00	
<b>Total ORGANISMES PUBLICS</b>				<b>-0,42</b>		<b>-0,45</b>
<b>Total général : 35,30 € HT</b>			<b>17,88</b>	<b>17,42</b>		<b>37,60</b>
Total TVA : 2,30 €						
Montant HT 27,17 € TVA (5,50 %) : 1,49 €						
Montant HT 8,13 € TVA (10,00 %) : 0,81 €						
<b>Montant à régler :</b>						<b>37,60 €</b>

Il ne sera pas appliqué d'escompte. Tout retard de paiement expose aux pénalités prévues au Règlement de Service. Nous traitons vos données conformément à la réglementation en vigueur sur les données à caractère personnel. Notre politique de confidentialité est disponible sur simple demande aux coordonnées au recto.

**Informations techniques**

N° compteur	Diamètre compteur	Ancien index	Nouvel index	Date du relevé	Volume déterminé par relevé	Consommation	Acompte à déduire	Solde facture
110JA074048	15	309	309	18/09/2019		0	1	-1

**Votre paiement**

**Moyens de paiement :** vidéos explicatives accessibles depuis notre site Internet, rubrique « je paye ma facture »

- Paiement par prélèvement mensuel :**  
Le choix de la sérénité ! En optant pour la mensualisation, vous étalez vos dépenses d'eau tout au long de l'année, pour un budget encore mieux maîtrisé. A la facture de solde vous recevez une facture d'ajustement, indiquant soit le solde à régler, soit la somme en votre faveur, automatiquement créditée sur votre compte bancaire.
- Paiement par TIPSEPA :**  
Si vous optez pour ce mode de règlement, nous vous invitons à tenir compte des délais postaux (2 à 10 jours selon le tarif d'affranchissement choisi), afin de ne pas risquer de pénalités de retard.  
Datez et signez votre TIPSEPA après l'avoir détaché selon les pointillés, renvoyez-le dans l'enveloppe ci-jointe.  
Si vos coordonnées bancaires, postales ou de caisse d'épargne qui figurent sur le TIPSEPA sont manquantes ou erronées, merci de joindre un IBAN à votre TIPSEPA daté et signé.

- Paiement par Carte Bancaire :**  
Muni de votre carte bancaire et de votre facture, rendez-vous sur le site Internet mentionné au recto du présent document, rubrique « Je paye ma facture », vous pourrez alors créer votre espace personnel et vous laisser guider en toute simplicité.
- Paiement par prélèvement à l'échéance :**  
Vous êtes automatiquement prélevé du montant à régler, sur votre compte bancaire, 15 jours après l'émission de chaque facture, ce qui vous laisse le temps d'en vérifier le montant. En cas de crédit en votre faveur, vous êtes automatiquement remboursé par virement sur votre compte bancaire.
- Paiement par chèque :**  
Si vous optez pour ce mode de règlement, nous vous invitons à tenir compte des délais postaux (entre 2 et 10 jours selon le tarif d'affranchissement choisi), afin de ne pas risquer de pénalités de retard. Etablissez votre chèque à l'ordre de la société mentionnée sur votre TIPSEPA, puis envoyez-le en y joignant le TIPSEPA non signé, dans l'enveloppe ci-jointe.



## Quelle est la qualité de l'eau que vous consommez ?

Votre réseau : BIVIERS RESEAU  
appartient à : LE GRESIVAUDAN CC  
est exploité par : VEOLIA SECTEUR ISERE-SAVOIE

2018

Eau de bonne qualité bactériologique et conforme aux limites réglementaires pour les paramètres chimiques mesurés.

### A savoir

Le contrôle sanitaire est organisé par la délégation départementale de l'Agence Régionale de Santé.

Le distributeur est tenu également de surveiller en permanence la qualité de l'eau par un examen régulier des installations et un programme de tests et d'analyses.

Des périmètres de protection doivent être mis en place afin de protéger la ressource en eau des risques de pollution.

### Conseils

Purgez vos conduites avant de prélever de l'eau destinée à la boisson, après plusieurs jours d'absence ou si vos canalisations sont en plomb.

Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Si vous la conservez, placez-la au frais dans un récipient fermé (pas plus de 24 heures).

Signalez à votre distributeur d'eau les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.

Paramètres principaux de la qualité de l'eau	Indicateur de qualité	Interprétation	Taux de conformité	Nombre de contrôles	Nombre de non conformités								
<b>BACTERIOLOGIE</b>													
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes Limite de qualité : 0 germe / 100 ml	A	Bonne qualité	100%	10	0								
<table border="1"> <thead> <tr> <th>Unité</th> <th>Nb de contrôles</th> <th>Moyenne</th> <th>Maxi</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>						Unité	Nb de contrôles	Moyenne	Maxi				
Unité	Nb de contrôles	Moyenne	Maxi										
<b>NITRATES</b>													
Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets industriels et domestiques. Limite de qualité : 50 mg/l	A	Bonne qualité	mg/L	12	1,99	5,70							
<b>ARSENIC</b>													
Elément d'origine naturelle, largement répandu dans la croûte terrestre Limite de qualité : 10 microgrammes/l	A	Bonne qualité	µg/L	4	0,00	0,00							
<b>PESTICIDES</b>													
Substances chimiques utilisées, le plus souvent, pour protéger les cultures ou désherber Limite de qualité : 0,1 microgramme/l pour chaque substance et 0,5 microgramme/l toute substance confondue	A	Bonne qualité	µg/L	4	0,000	0,000							
<b>DURETE</b>													
Teneur en calcium et en magnésium La dureté s'exprime en degré français (°f) Il n'y a pas de limite de qualité	Eau très peu calcaire susceptible de dissoudre les métaux des canalisations		°f	12	3,93	4,50							

Ce bilan a été réalisé par l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes, en application du code de la santé publique. Il a été établi à partir des contrôles sanitaires réalisés en 2018. Les valeurs de certains paramètres peuvent varier en fonction de l'origine de l'eau au cours de l'année. Pour plus d'informations, vous pouvez consulter la mairie de votre commune, votre syndicat des eaux ou le site internet [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr) qui met à votre disposition les derniers résultats d'analyse de l'eau. Sur le site internet [www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr](http://www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr) vous trouverez également plus d'informations sur les paramètres et les indicateurs de qualité.

DUPLICATA